



Habilitations électriques

Chargé de Travaux : B2/H2-B2V/H2V-B2V Essai/H2V Essai

Durée : 3 jours / 21 heures (+ 1 jour si module HT)

Objectifs

Opérer en sécurité sur l'ensemble ou une partie d'un ouvrage en exploitation.

Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et équipements BT et/ou HT.

Appliquer les consignes de sécurité en BT et/ou HT liées aux travaux hors tension ou au voisinage effectués sur des ouvrages ou des installations électriques.

Public visé et pré-requis

Personnel électricien ou électromécanicien chargé de diriger des travaux hors tension ou dans le voisinage de pièces nues sous tension.

Posséder des compétences techniques en électricité est obligatoire pour suivre cette formation.

Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants)

Recyclage : 2 jours / 14 heures tous les 3 ans.

Nombre de participants : De 4 à 10 candidats par session.

Profil Intervenant : Formateur spécialisé dans le recueil UTE NF C 18-510.

Pédagogie et évaluation

Exposés théoriques, études de cas pratiques, jeux de rôles, travaux en groupe, permettant de préparer les stagiaires à l'exercice quotidien de leur fonction.

Évaluation en début de session des pré-requis nécessaires pour pouvoir suivre la formation.

Évaluation des connaissances réalisée à la fin de chaque module.

Évaluation du savoir-faire par mise en situation pratique et/ou jeux de rôles.

Programme (Conforme aux recommandations de la NF C 18-510)

- Effets du courant électrique sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlures.
- Ouvrage ou installation : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels.
- Zones d'environnement et leurs limites.
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation.
- Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention.
- Surveillance des opérations.
- Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée.
- Equipements de protection collective : identifier, vérifier, utiliser.
- Equipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser.
- Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main, etc.) : risque et mise en œuvre.
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques.
- Caractéristiques des travaux et limites : hors tension, sous tension avec ou sans voisinage.
- Chargé de consignation et chargé d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange d'informations.
- Habilitation : symbole et limite
- Mesures de prévention à appliquer lors de travaux : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter, faire respecter.
- Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification.
- Documents applicables lors de travaux : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail, etc.
- Equipements de travail utilisés : risque, vérification, identification, utilisation.
- Instructions de sécurité pour essais (attribut « essai »).

Module HT

- Type, structure et fonctionnement des ouvrages et des installations (ligne de poste).
- Fonction des matériels des postes : commande, protection, séparation.
- Induction et couplage capacitif et mesure de prévention associée (mise en équipotentialité).
- Dispositif de verrouillage et d'inter-verrouillage.
- Equipement de protection collective : identifier, vérifier, utiliser.
- Equipement de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser.

Module HTA

- La structure et le principe de fonctionnement des ouvrages ou des installations électriques (ligne et poste).
- Les fonctions des matériels électriques des postes (fonctions : commandes, séparations, protections).
- Les principes d'induction et de couplage capacitif et les risques associés.
- Les types de postes.
- Les principes de verrouillages et inter-verrouillage pour les matériels concernés.
- Les matériels et équipements de protection collective et leurs fonctions.
- Les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.

Module HTB

- Connaître la structure et le principe de fonctionnement des ouvrages ou des installations électriques (ligne et poste).
- Enoncer les fonctions des matériels électriques des postes (fonctions : commandes, séparations, protections).
- Expliquer les principes d'induction et de couplage capacitif et les risques associés.
- Différencier les types de postes.
- Expliquer les principes de verrouillages et inter-verrouillage pour les matériels concernés.
- Citer les matériels et équipements de protection collective et leurs fonctions.
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.

Module H1/H2

- Les différents travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension).
- Le rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique.
- Les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun, etc.).
- Les prescriptions d'exécution des travaux.
- Les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (attestation de consignation, avis de fin de travail), ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).
- Les mesures de prévention à observer lors d'un travail.
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux.
- Les instructions de sécurité spécifiques aux essais (pour H2V Essai).

Evaluation

- Évaluation en début de session des prérequis nécessaires pour pouvoir suivre la formation.
- Évaluation des connaissances réalisée à la fin de chaque module.
- Évaluation du savoir-faire par mise en situation pratique et/ou jeux de rôles.

A l'issue de la formation

Attribution finale : Attestation individuelle

Habilitation : Nous émettons un avis sur l'habilitation devant être délivrée par l'employeur.